

Conseil économique et social

Le Conseil économique et social (ECOSOC) constitue la véritable épine dorsale du système des Nations Unies. Sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil est l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et des divers fonds, programmes, organismes et institutions spécialisées qui constituent ce que l'on appelle le « système » ou « la grande famille » des Nations Unies. Il comprend 54 membres élus pour trois ans. Le plus récent mandat du Canada au sein de l'ECOSOC s'est terminé le 31 décembre 1998.

Les activités que supervise l'ECOSOC visent à favoriser la croissance économique et le progrès dans le monde en développement, le respect des droits de la personne et la coopération internationale dans des domaines comme le logement, la planification familiale, la protection de l'environnement et la prévention de la criminalité. De façon plus précise, les principales fonctions et pouvoirs de l'ECOSOC sont les suivants :

- servir d'instance principale pour l'examen des questions économiques et sociales internationales qui revêtent un caractère mondial ou interdisciplinaire et pour l'élaboration, à partir d'études et de rapports qu'il aura commandés, de recommandations pratiques sur ces questions à l'intention des États membres, dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, de la santé publique et dans d'autres domaines apparentés;
 - assurer le respect effectif des droits de la personne et des libertés fondamentales pour tous;
 - convoquer des conférences internationales sur les questions qui relèvent de sa compétence, et préparer des projets de convention pour les soumettre à l'Assemblée générale;
 - coordonner les activités des institutions spécialisées tout en ayant avec elles des consultations et leur faire des recommandations ainsi qu'à l'Assemblée générale et aux États membres de l'Organisation;
 - consulter les organisations non gouvernementales intéressées — elles sont plus de 1 500 à être dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC — sur les questions dont il s'occupe.
- Pour mener à bien sa tâche, l'ECOSOC compte sur plusieurs commissions et comités aux responsabilités précises. Cette structure comprend, entre autres, neuf commissions délibérantes chargées d'étudier et de faire des recommandations dans leur domaine d'expertise. Ce sont :
- la Commission de la condition de la femme;
 - la Commission de la population et du développement;
 - la Commission de la prévention du crime et de la justice criminelle;
 - la Commission de la science et de la technologie au service du développement;